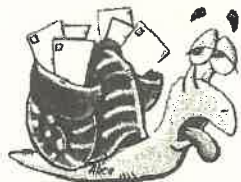


***C'est la période
des impôts***



Déclarations d'impôt

A tous les contribuables

L'AVIVO (association de défense des rentiers AVS/AI) se met à la disposition des rentiers et de toute personne ayant besoin d'aide pour remplir leur déclaration d'impôt.

YVERDON	Mardi 19, 26 février 2019	08h15-11h30 et 13h30-16h30
	Mardi 5, 12, 19 mars 2019	08h15-11h30 et 13h30-16h30
	Vendredi 8 mars 2019	08h15-11h30 et 13h30-16h30
	Mardi 2, 9 et 23 avril 2019	08h15-11h30 et 13h30-16h30
	Mardi 30 avril 2019	08h15-11h30 et 13h30-16h30
	Mardi 7, 14 mai 2019	08h15-11h30 et 13h30-16h30

Les Alizés – ruelle Vautier 5

Pour prendre rendez-vous :

du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 au **021 320 53 93**

STE-CROIX	Lundi 4 mars 2019	09h00 à 11h30 et 13h30 à 16h30
	Lundi 1 ^{er} avril 2019	09h00 à 11h30 et 13h30 à 16h30

Salle Paroisse catholique - chemin de Mon-Repos 3

Sur rendez-vous : téléphoner au 024 454 13 73

(Mme Scaravella)

Une modique participation financière sera demandée en fonction des revenus.

Documents à apporter :

IMPORTANT :

- les acomptes payés en 2018 et le BVR⁺, les acomptes reçus pour 2019
- la déclaration d'impôt établie en 2018, et la taxation définitive 2017
- la clé USB

Pour tous les contribuables :

- le bail à loyer ou la dernière notification de loyer (loyer sans les charges),
- le relevé des intérêts bancaires ou postaux 2018 ainsi que le solde des comptes au 31 décembre 2018,
- les justificatifs de pension alimentaire reçue ou versée en 2018,
- les cotisations AVS payées en 2018 (pour les rentiers AI, personne sans activité lucrative),
- les factures de participation médicales, dentiste, EMS, lunettes, etc... et éléments liés à un handicap (allocation d'impotence, appareil auditif),
- les intérêts des dettes 2018 ainsi que le solde au 31 décembre 2018 (y compris cartes crédit, VISA),
- les justificatifs de versements de dons et versements aux partis politiques,
- les justificatifs pour personne à charge (attestation d'indigence et preuves de paiements).

Pour les rentiers AVS/AI :

- l'attestation d'AVS ou AI 2018 de Madame et/ou de Monsieur,
- l'attestation de rente 2^{ème} pilier pour 2018 de Madame et/ou Monsieur (caisse de retraite), l'attestation de rente d'assurance-accident,
- l'attestation de rente 3^{ème} pilier pour 2018 de Madame et/ou Monsieur (assurance-vie),
- la décision d'octroi de rente AI chiffrée, datée de 2018 (pour les nouvelles rentes),
- l'attestation de rente concernant les rentes étrangères (ou le relevé bancaire).

Pour les autres contribuables :

- certificat de salaire et un relevé de salaire mensuel 2018, indemnités de chômage ou perte de gain, allocations familiales 2018,
- attestation du CSR concernant le RI perçu en 2018,
- attestation concernant les PC Familles ou la Rente-Pont perçues en 2018,
- attestation 3^{ème} pilier, assurance vie (cotisations, valeur de rachat),
- les justificatifs des frais de garde d'enfant.

Pour les propriétaires :

la détermination de la valeur locative, les dettes hypothécaires 2018, les frais divers (assurances pour risques, impôt foncier communal, etc.), les factures de rénovation; la dernière estimation fiscale des immeubles en Suisse et à l'étranger.

Pour les nouveaux propriétaires :

les documents mentionnés ci-dessus et la surface des pièces habitables (cuisine, salle de bains, W-C, hall, escaliers intérieurs du logement, combles habitables, vérandas fermées).
Année de construction.